



Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE LA CITOYENNETE ET DE LA CULTURE / service lecture
publique
SM/JL - décision n° 2023-04
Nuits de la lecture 2023 : prestation « Lectures – Concert » association Mots passants pas-sages

Envoyé en préfecture le 16/01/2023
Reçu en préfecture le 16/01/2023
Publié le 18/01/2023
ID : 060-216004101-20230110-DEC_2023_N05-AU

SLOW

Fait à Montataire, le 10 janvier 2023

DÉCISION DU MAIRE

Nuits de la lecture 2023 : prestation « Lectures-concert » association Mots passants pas-sages

Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission politique culturelle et accès à la culture du 9 décembre 2022, et du bureau municipal en date du 9 janvier 2023,

Considérant la volonté de la ville de Montataire d'organiser des animations diverses dans le cadre des nuits de la lecture,

DÉCIDE

Article 1 : L'association Mots passants, pas-sages est chargée de la mise en œuvre des lectures de textes en musique à l'occasion des nuits de la lecture, le samedi 21 janvier 2023 à 20h au sein de la bibliothèque Paul ELUARD de Montataire – 4, rue des déportés – 60160 Montataire,

Article 2 : Le montant de cette prestation est fixé à 200 euros T. T. C. (Deux cents euros), et la dépense correspondante sera imputée sur le compte budgétaire DSP2 8 321 6042.

Article 3 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

Article 4 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le Directeur général adjoint en charge de la jeunesse, de la citoyenneté et de la culture,
- Monsieur le Responsable du service lecture publique



Le Maire,
Conseiller départemental,
J.P. Bosino
Jean-Pierre Bosino